



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 août 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au sujet de l'événement tragique et effroyable survenu le 9 août 2018, au cours duquel un bus scolaire a été pris pour cible par l'Arabie saoudite sur le marché d'une zone très fréquentée de Dahiyan (province yéménite de Saada). L'attaque a fait 131 victimes civiles : 52 personnes, dont 40 enfants, ont perdu la vie et 79, dont 56 enfants, ont été blessés. Le plus navrant et le plus triste dans « l'attentat le plus meurtrier depuis 2015 » est que tous ces enfants étaient âgés de moins de 15 ans, et que la plupart n'avaient qu'entre 6 et 11 ans.

La République islamique d'Iran condamne cette barbarie avec la plus grande fermeté et a l'intime conviction que la mollesse des réactions qu'ont suscitées les crimes perpétrés au Yémen par l'Arabie saoudite a fortement encouragé ce pays à continuer de commettre ce genre d'atrocités, qui cette fois-ci, se sont soldées par la mort de dizaines d'enfants innocents.

En outre, cette tragédie n'a pu avoir lieu que parce que l'Arabie saoudite a été radiée de la liste des auteurs de violations des droits des enfants en période de conflit armé et parce que le Conseil de sécurité ne fait rien pour empêcher ces atrocités – bombardements de zones résidentielles et massacres de civils. On peut citer quelques-uns de ces crimes : les frappes aériennes contre Taëz, qui ont coûté la vie à 65 civils, dont 17 personnes d'une même famille, le 22 août 2015 ; l'attaque aérienne perpétrée lors d'un mariage célébré dans le village de Ouahijah, près de Mokha, dans laquelle 131 civils ont péri le 28 septembre 2015 ; la frappe aérienne qui a fait 28 morts lors d'un mariage célébré à Sanaban (province de Dhamar) le 7 octobre 2015 ; le massacre de 40 civils dans un marché au nord-est de Sanaa le 27 février 2016 ; les frappes aériennes qui ont causé la mort d'au moins 140 personnes et en ont blessé plus de 500 lors de funérailles à Sanaa le 9 octobre 2016.

Nous soulignons l'importance de la déclaration faite le 10 août 2018 par la porte-parole du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, selon laquelle toute attaque qui cible directement des civils ne prenant pas directement part aux hostilités ou des biens de caractère civil constitue un crime de guerre. Dans cet esprit, nous rappelons également que le nombre de civils tués ou blessés entre le 26 mars 2015 et le 9 août 2018, indiqué dans la même déclaration, s'établit à 17 062, soit 6 592 morts et 10 470 blessés, la plupart ayant été victimes de frappes aériennes perpétrées par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite.



L'odieuse attaque récemment lancée contre des enfants innocents qui se rendaient en bus à l'école coranique, où ils prenaient des cours d'été, a eu lieu quelques jours seulement après que l'Arabie saoudite avait pris pour cible un marché aux poissons très fréquenté et l'hôpital principal de la ville de Hodeïda le 2 août 2018, tuant 60 civils yéménites, y compris des membres du personnel médical, et blessant au moins 170.

Il est évident que l'inaction du Conseil de sécurité face à un tel acte, perpétré en violation flagrante du droit international humanitaire et constituant un crime contre l'humanité et un crime de guerre, a donné suffisamment d'assurance à l'Arabie saoudite pour qu'elle en arrive à nier ses agissements de façon éhontée, comme en témoigne la lettre datée du 3 août 2018 (S/2018/573) qu'elle a adressée au Président du Conseil. Par la suite, un porte-parole de la coalition emmenée par l'Arabie Saoudite, le colonel Turk al-Malik, a défendu le massacre odieux d'enfants et qualifié l'attaque perpétrée contre le bus scolaire d'opération visant une « cible militaire légitime » et effectuée dans le respect du droit international humanitaire.

La République islamique d'Iran met en garde une fois de plus contre le fait que la persistance de l'indifférence, du laxisme et de l'inaction vis-à-vis des violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, qui sont commises de façon systématique et en toute impunité par l'Arabie saoudite, ne ferait qu'encourager ce pays à continuer de massacrer des enfants innocents et sans défense. Il va sans dire qu'on ne peut se contenter d'un simple appel à « une enquête crédible et transparente » et d'autres mesures de ce type : il faut traduire en justice les auteurs de ces crimes.

La communauté internationale doit contraindre l'Arabie saoudite de mettre un terme à ses interventions militaires et politiques au Yémen et l'obliger à lever le blocus qu'elle impose à ce pays, qui traverse actuellement la pire crise humanitaire au monde. L'intervention militaire au Yémen est vouée à l'échec, et seul un dialogue national dirigé et pris en mains par les Yéménites et associant toutes les parties peut permettre de parvenir à une solution pacifique. La République islamique d'Iran continue d'appuyer vigoureusement cette démarche.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Gholamali **Khoshroo**